

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION  
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

**JEUDI 5 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en salle René Dayve de la Mairie de Saint-Gervais.

Membres titulaires présents :

Monsieur	Michel	STROPIANO	Président	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Monsieur	Patrice	BIBIER-COCATRIX	Délégué Titulaire	SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Madame	Christèle	REBET	Déléguée Titulaire	PASSY
Monsieur	Maurice	SADZOT	Délégué Titulaire	PASSY
Monsieur	Jean-Luc	MATTEL	Déléguée Titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE

Membre suppléant présent :

Monsieur	Jean	FONTAINE	Délégué Suppléant	PASSY
----------	------	----------	-------------------	-------

Membres excusés :

Madame	Belgin	CETIN	1 <sup>ère</sup> Vice-Présidente	PASSY
Madame	Noëlle	GRAVAUD	Déléguée titulaire	LES CONTAMINES MONTJOIE
Monsieur	Michel	BOUVARD	Délégué suppléant	LES CONTAMINES MONTJOIE

Assistaient à la séance :

Monsieur	Marc	SIROP	Responsable Administratif SISE
Madame	Catherine	LIGEON	Secrétaire du SISE
Madame	Léa	SERRES	Juriste du SISE
Monsieur	Harold	PREVOST	Technicien du SISE
Monsieur	Denis	CHAPPELLAZ	Société COME2C

*Nombre de membres :*

*En exercice : 7*

*Quorum : 4*

*Présents : 5*

*Votes : 4*

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut se tenir valablement.

Il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Télétransmis en sous-préfecture le : 17-04-26

Mis en ligne le : 17-04-26

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDE, DE REALISATION  
ET DE GESTION POUR LA STATION D'EPURATION**

CONSEIL SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2026

N°2026-04

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après présentation du compte administratif 2025, les membres du comité syndical sont invités à statuer sur le compte administratif 2025 présenté sous sa forme réglementaire.

En l'absence du Président, les membres statuent sur les résultats suivants :

Section d'Exploitation

Recettes réalisées :	1 531 221.80 €
Dépenses réalisées :	1 509 310.88 €
Résultat de l'exercice :	21 910.92 €
Excédent reporté :	155 611.93 €
Soit un résultat de clôture :	177 522.85 €

Section d'Investissement

Recettes réalisées :	600 954.48 €
Dépenses réalisées :	912 135.90 €
Résultat de l'exercice :	- 311 181.42 €
Excédent reporté :	- 211 888.27 €
Soit un résultat de clôture de :	- 99 293.15 €

En intégrant le résultat des restes à réaliser de 54 892 €, le résultat de clôture est de -154 185.15 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président ayant quitté la séance au moment du vote, le conseil syndical, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Président de séance entendu, et après en avoir délibéré, ADOPTE le compte administratif 2025 à l'unanimité.



Le secrétaire de séance,  
Délégué titulaire,  
Patrice BIBIER-COCATRIX



Le Président de séance,  
Patrice BIBIER-COCATRIX

Hôtel de Ville – 50 avenue du Mont d'Arbois – 74170 Saint Gervais les Bains

# ARRETE ET SIGNATURES

CA 2025

Syndicat intercom. station épur. - S.I.S.E.

04/03/2026 11:16 Page 1 / 1

## Présentation

Présenté par le Le Président,  
A Saint-Gervais-les-Bains, le 05/03/2026  
Le Le Président

## Votes

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 4

## Délibération

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.  
A Saint-Gervais-les-Bains, le 05/03/2026

Pour : 4  
Contre : 0  
Abstention : 0

Les membres du Comité syndical,

Date de convocation : 27/02/2026

## Signataire

01 Michel STROPIANO

02 Patrice BIBIER-COCATRIX

03 Julien AUFORT

04 Clément BERRUX

05 Belgin CETIN

06 Christèle REBET

07 Maurice SADZOT

08 Jean FONTAINE

09 Jean-Luc MATTEL

10 Noëlle GRAVAUD

11 Michel BOUVARD

*Excusé*

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....



A, le .....